

PARCOURS DE PROFESSIONNALISATION ECOQUARTIERS

SENSIBILISATION A L'AMENAGEMENT DURABLE ET A LA DEMARCHE ECOQUARTIER

Pour vous inscrire : <http://oups-cmvrh.e2.rie.gouv.fr/> et cliquez sur « rechercher et s'inscrire » OU via le lien suivant : http://oups-cmvrh.e2.rie.gouv.fr/index.php?id_session=24813

Aide sur l'inscription en ligne [ici](#)

→ **Agents de la DGALN :** lors de votre inscription en ligne, indiquer dans "service formation de validation" la boîte d'unité suivante : competences.dgaln@developpement-durable.gouv.fr

Cette action fait partie du cycle de formations à l'aménagement durable « Ecoquartier » mis en œuvre par la DGALN pour les agents en poste sur ces missions.

Vous trouverez en annexe l'ensemble des actions du parcours avec le lien intranet : http://intra.dgaln.e2.rie.gouv.fr/les-parcours-de-professionnalisation-a11372.html?id_rub=4389

Vous pouvez consulter les offres de formation de la DGALN sur le site intranet : <http://intra.dgaln.e2.rie.gouv.fr/l-offre-de-formation-pour-les-services-r4388.html>

Vous pouvez consulter l'ensemble des offres de formation ministérielles sur le site intranet du CMVRH : <http://oups-cmvrh.e2.rie.gouv.fr/>

Vous pouvez consulter l'ensemble des offres de formation à l'aménagement durable sur la plateforme EcoQuartier : <http://www.ecoquartiers.logement.gouv.fr/formations/>

QUAND ?

03 octobre 2022

date limite d'inscription
09 septembre 2022 (auprès du CVRH)

OÙ ?

**Cette formation est délocalisée à
TOURNUS**

(adresse communiquée ultérieurement dans la convocation)

Elle est gérée par le CVRH de MACON

**Cette formation a vocation à être organisée
en 2022 dans plusieurs CVRH : Aix, Tours
Nantes, Clermont, Toulouse, Paris**

vos contacts à la DGALN

Maîtrise d'ouvrage : DHUP / AD4
Chef de projet : François KELLERHALS HOSSO
francois.kellerhals@developpement-durable.gouv.fr

Rémy BLANES – Responsable du pôle développement des compétences à la DGALN
Véronique GUIBOUX – Cheffe de projet compétences et formation à la DGALN

vos contacts au CVRH

Cheffe de projet : Nadine RABUT
nadine.rabut@developpement-durable.gouv.fr

les objectifs de la formation

- Comprendre et appréhender les enjeux de l'aménagement durable
- Décliner les conditions de réussite d'un projet d'aménagement durable
- Découvrir la démarche EcoQuartier (à l'aune des feuilles de route Habiter la France de Demain et d'EcoQuartier 2030)
- Mobiliser et partager les réseaux, les outils collaboratifs et les visions croisées de l'État et des collectivités territoriales

le public concerné – les pré-requis

Collectivités Territoriales :

- Élus et Agents des services techniques et opérationnels
- Chefs de projet des programmes de revitalisation des centres-bourgs, des PVD, d'ACV, de renouvellement urbain, d'ORT, ...

Services de l'État :

- D(R)EAL et DDT(M)
- Services centraux du MTE et du MCTRCT
- UDAP, SGAR, ANCT, ANRU, ADEME, ...

Partenaires :

- Aménageurs et SEM
- UNAM, USH, FNAU, PNR, CAUE,
- Professionnels (architectes, urbanistes, paysagistes) et bureaux d'études

CONTEXTE

Le Grenelle de l'Environnement (2007), la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (2015), la COP21 (2015), la Convention citoyenne pour le climat (2020) et le projet de loi portant lutte contre le dérèglement climatique et le renforcement de la résilience face à ses effets (2021) confirment l'attente de la société française pour des solutions locales d'aménagement durable, à l'échelle du quartier. Tous les acteurs doivent ainsi œuvrer pour faire émerger des projets urbains de qualité, économes en espace et sobres d'un point de vue énergétique, permettant de renouveler l'attrait des quartiers et des centres.

Les feuilles de route Habiter la France de Demain et EcoQuartier 2030 dévoilées en 2021 et 2022 donnent le cap sur les priorités et les mesures à mettre en œuvre dans la décennie en cours.

Collectivités en milieu rural, centres-bourgs, villes moyennes, grandes villes, métropoles : chaque territoire, quels que soient sa taille, son histoire, son contexte, est en mesure de s'engager vers un projet de territoire plus responsable et solidaire.

La démarche ÉcoQuartier, portée par le Ministère de la Transition écologique, favorise de nouvelles façons de concevoir, construire et gérer la ville durablement.

Un ÉcoQuartier est un projet d'aménagement qui intègre tous les enjeux et principes d'aménagement durable de l'échelle du quartier à l'échelle du territoire.

Le référentiel EcoQuartier est élaborée autour de 4 dimensions et de 20 engagements qui ont pour vocation d'interroger et de guider l'ensemble des acteurs tout au long du projet.

PROGRAMME DE LA FORMATION

Intervenants :

François KELLERHALS HOSSO, DGALN AD4

Marion CURT Chargée de mission revitalisation du centre-ville Mairie de Tournus

Programme :

Détailler le programme par demi-journées

La formation alterne séquences théoriques et interventions de professionnels, avec une visite de site. Voici les principaux sujets qui seront abordés :

Matin

- Pourquoi faire de l'aménagement durable? Grands principes et fondamentaux : comprendre pour agir
- Présentation de la démarche écoquartier et de la feuille de route EcoQuartier 2030
- Témoignage : un écoquartier en zone semi-rurale ou sur une friche : est ce possible ?
- Focus sur la dimension économique et financière, présentation de la plateforme Aides territoires

Après-Midi

- Présentation du projet de la ville de Tournus par le maire
- Visite des projets de revitalisation et de transition écologique de la ville de Tournus
- Temps d'échange avec les acteurs

BULLETIN D'INSCRIPTION
PNF DGALN 2022 - Action n° 21232-6
(à retourner au CVRH au plus tard le jour de la date de limite d'inscription
par courriel : inscriptions.cvrh-macon.cmvrh.drh.sg@developpement-durable.gouv.fr)

LA FORMATION : PARCOURS DE PROFESSIONNALISATION - ECOQUARTIERS
SENSIBILISATION A L'AMENAGEMENT DURABLE ET A LA DEMARCHE
ECOQUARTIER

CVRH concerné : **MACON**
Chef(fe) de projet : Nadine RABUT
Dates de la formation : **03 octobre 2022**
Date limite d'inscription : 09 septembre 2022

Catégorie d'action de formation : (cocher la case informatiquement)

T1 – adaptation immédiate au poste de travail

T2 – adaptation à l'évolution prévisible du métier

T3 – développement de ses qualifications ou acquisition de nouvelles qualifications

Le stagiaire utilise son compte personnel de formation (C.P.F.) : oui non

LE CANDIDAT (à renseigner dans les cases informatiquement)

Nom Prénom Sexe (H/F)

Service (DREAL, DDT...) N° du département du service

Grade

Fonctions

Date de prise de fonction

Adresse courriel

Catégorie fonction publique					
A+ <input type="checkbox"/>	A <input type="checkbox"/>	B <input type="checkbox"/>	C <input type="checkbox"/>	OPA <input type="checkbox"/>	Contractuel <input type="checkbox"/>
Statut d'origine du demandeur					
MTE-MCT-MM <input type="checkbox"/>	MAA <input type="checkbox"/>	Autre Min. État <input type="checkbox"/>	Collectivité <input type="checkbox"/>	Autre <input type="checkbox"/>	

Motivations et attentes de l'agent : (à renseigner dans les cases informatiquement)

Je m'engage à suivre l'intégralité de la formation	Date et signature de l'agent
Avis favorable <input type="checkbox"/> réservé <input type="checkbox"/> défavorable <input type="checkbox"/>	Date et signature du supérieur hiérarchique
Priorité 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 <input type="checkbox"/>	Visa du responsable RH ou formation du service